

# BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE  
DES MEMBRES  
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

SECTION HÉRAULT



Photo: Anne Marcou

Sur la Mail de Port Arianne à Lattes le samedi 22 septembre 2018,  
en présence Cyril Meunier, maire de Lattes,  
conseiller départemental, conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole,  
des représentants des ordres nationaux et des associations du monde combattant,  
a été inauguré le parvis de l'ordre national du Mérite avec la remise  
de la médaille d'honneur de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite.

DÉCEMBRE 2018

# BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE  
DES MEMBRES  
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
SECTION HÉRAULT



## Le tombeau du Soldat inconnu est le monument aux morts de tous les Français.

L'Arc de triomphe a connu un outrage sans précédent depuis la fin de la Première Guerre mondiale et l'inhumation du Soldat inconnu en 1920.

Les dégradations qui se sont déroulées samedi 1er décembre 2018 autour de la dalle sacrée sont profondément choquantes.

Le 3 décembre, pour le 55<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'ordre national du Mérite, imprégnés des valeurs indéfectibles qu'ils portent, les présidents des sections et les adhérents de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite ont accompagné le général de division Henri Laporte-Many, directeur de cabinet du grand chancelier de la Légion d'honneur, chancelier de l'ordre national du Mérite et M. Michel Lebon, président national, pour déposer une gerbe et raviver la flamme du tombeau du Soldat inconnu.

## Gardons en mémoire, les compagnons qui nous ont quittés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Guy Aubineau - La Grande-Motte

Huguette Bay - Béziers

Roger Borie - Montpellier

André Carlan - Pézenas

Jacques de Jouvancourt de Channes - Espondeilhan

Michel Clément - Montpellier

Jean Gaillard - Bernis

Henri Guiraud - Montpellier

Paul-Henri Lacaze - Palavas-les-Flots

Francis Doudou - Le Crès

Roger Maraval - Toulouse

Gérard Thibault-Laurent - Montpellier

Christian Touron - Boujan-sur-Libron

Zdzislaw Czternastek - Lattes

Laurent Mistral - St.-Georges-d'Orques

# Le mot du président



**Chers compagnons,**

Héritage du siècle des Lumières, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », inscrite dans le marbre de la constitution de 1958 fait partie aujourd'hui de notre patrimoine national, c'est un principe indéfectible de la République.

La France est un grand pays animé d'une résilience hors norme, et tout au long de son histoire elle l'a démontrée.

La violence frappe à nouveau notre pays dans des attentats comme dernièrement à Strasbourg, nourrie par des radicalisations djihadistes, ou plus répandue ces derniers jours par un emballement sociétal qui se renforce près de ronds-points et dans des manifestations de rues.

Si la première fait l'objet de toute l'attention du pouvoir, rien ne saurait admettre la seconde situation qui grandit à coups de revendications sociales, certes légitimes et admises par notre constitution. Mais ce droit ne saurait être entaché du non-respect des valeurs attachées à la citoyenneté.

La profanation de la dalle du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, le saccage des symboles de la République ou les agressions récurrentes des représentants de l'ordre public, dénotent d'une violence qui annihile le vivre ensemble, ferment de la citoyenneté et des mots qui lui sont traditionnellement attachés : **La civilité**  
**Le civisme – La solidarité.**

La civilité qui demande une attitude de respect, à la fois des autres citoyens, mais aussi envers les divers bâtiments et lieux de l'espace public. C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom de la dignité de la personne humaine, qui engendre une plus grande harmonie dans la société à l'encontre de l'individualisme croissant.

Le civisme à titre individuel consiste à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. Lié à un comportement dans sa vie quotidienne et publique, le civisme conduit à agir pour que l'intérêt général ne se confonde pas à la somme des intérêts particuliers.

La solidarité, dans un concept classique du citoyen, s'impose à l'ensemble des hommes et des femmes attachés à un projet commun. Dans une ouverture d'esprit, elle illustre le principe républicain de fraternité. Venir en aide aux plus démunis par le biais de politiques publiques ou motivations associatives.

Dans un État de droit, ces trois valeurs constitutionnelles dans lesquelles les compagnons de l'ANMONM se retrouvent, ne se limitent pas à l'exercice ponctuel du droit de vote mais dans leurs actes au quotidien.

Souhaitons que l'année 2019 puisse permettre la continuité de nos actions au service de notre jeunesse dans une écoute attentive et constructive pour un enrichissement collectif autour de ces valeurs sûres.

Dans ce cadre, au service de cette communauté humaine, nous pouvons et devons partager nos talents et nos énergies dans une « intelligence émotionnelle » pour créer les conditions optimales de la valorisation de chacun.

En vous assurant de mon indéfectible soutien recevez l'expression de mon plus cordial et amical dévouement.

*« Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour » Pierre Reverdy.*

**Yvan Marcou**

Administrateur national  
Président départemental

## Sommaire

**2** - Compagnons à l'honneur ; **3** - Organigramme ; **4** Le 3 décembre à Paris ;  
**6 à 11**- La vie de la section ; **12**- Soirée de La Bleue ; **14** - Commission Civisme et Citoyenneté ;  
**16** - La Grande Guerre ; **17** - Repas de Noël à Sète ; **18** - Les MOF ; **20** - Les épisodes Cévenols ;  
**20** - Caux - Agenda 2019 - Ours.

# Nos compagnons à l'honneur



**Mme Yvette Camilleri**  
Présidente de la Société de st. Vincent de Paul  
a été faite chevalier de l'ordre national du Mérite  
le 15 septembre 2018  
par M. Willy Diméglio, ancien député de l'Hérault.



**M. Marc Esteben**  
Inspecteur des sites de France  
a été fait chevalier dans l'ordre national du Mérite  
le 29 septembre 2018  
par M. Didier Kruger, dir. régional de l'environnement, de l'aménagement.



**Mme Claire Rao**  
Gérante SC Conseil  
a été faite chevalier dans l'ordre national du Mérite  
le 6 octobre 2018  
par Mme Clare Hart, présidente de FACE Occitanie.



**Mme Mélanie Couteau**  
Directrice opérationnelle Travaux Fluviaux Hydraulique et Barrages à Égis  
a été faite chevalier dans l'ordre national du Mérite  
le 16 octobre 2018  
par M. Nicolas Jachiet, président-directeur général d'Égis.



**M. Hocine Boudjema**  
Président de la communauté harkie du Saint-Ponais  
a été fait chevalier dans l'ordre national du Mérite  
le 10 décembre 2018  
par M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault.



**M. Monique Roux**  
Présidente, fondatrice de l'association SOS Rétinite  
a été faite officier de la Légion d'honneur  
le 10 janvier 2019 en préfecture de l'Hérault  
par Mme Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

## Nominations et promotions

### mai 2018

Jean-Pierre Albano - Sète	Yves Luck - Pérols
Michel Combeau - Marseillan	Patricia Moreau - Béziers
Rachel Delacour - Castelnau-le-Lez	Christine - Néau Leduc - Palavas-les-Flots
Marc Esteben - Montpellier	André Pezziardi - Montpellier
Pierre Alfonsi - Montpellier	Jean-Louis Dupac - Pezenas

*Avec nos félicitations, nous les invitons à rejoindre les compagnons de notre association.*

### novembre 2018

Michel Gras - Montpellier - CH
Nathalie Nicaud - Montpellier - CH
Jean Maynadier - Montpellier - CH
Pierre Pouëssel - Montpellier - Commandeur

## Bienvenue aux nouveaux adhérents

soit 16 compagnons depuis le 1er janvier 2018

Jean-Pierre Albano - Sète	Catherine Choma - La-Grande-Motte	Jean-Marc du Laurent de Montbrun - Sète
Monique Agugliaro - Béziers	Mélanie Couteau - Saint-Just	Martine Olivet - Mauguio-Carnon
Michel Bennasar - Assas	Marc Esteben - Montpellier	Claire Rao - Mauguio-Carnon
Yvette Trichot-Camilleri - Montpellier	Claude Gradit - Prades-le-Lez	Yves Sarrouy - Agde
Paul Chalier - Montpellier	Lucas Guiraud - Lodève	Magali Thiery - Montpellier
		Jean-Marc Tourancheau



# Organigramme de la section de l'Hérault

suite à l'élection de l'assemblée générale du 21 avril 2018  
à la réunion du conseil d'administration du 21 avril 2018  
et à la réunion du comité de section du 14 novembre 2018

**Président honoraire**  
*Pierre MAINCENT*

## Membres élus au conseil d'administration = 14 :

### Bureau :

**Yvan MARCOU** - Président - administrateur national - délégué du secteur Vallées de l'Hérault-Hauts cantons (6)  
**Jacqueline VIGNERON-VANEL** - Vice-présidente - secrétaire général  
**Marie-Hélène DELON** - Trésorière  
**Martine BÉDÈS** - Vice-présidente  
- Présidente de la commission Civisme-Éducation citoyenne pour la jeunesse et JSP  
**Marie FRANCALANCI** - Vice-présidente - Chargée des grandes manifestations  
**Odette GUIRAUDOU** - Vice-présidente - Co-déléguée du secteur Pays de l'Or et de Lunel (8)  
**François ZABATTA** - Vice-président - Délégué du secteur grand Montpellier (1)

### Comité de section :

**Hélène ALBERT** - Conseillère  
**Bernard BOURDON** - Délégué du secteur Bassin de Thau (7)  
**Bernard JOUBERT** - Délégué AMOPA et SMLH  
**Philippe MANDON** - Délégué du secteur Castelnaud - Pic Saint-Loup (3)  
**Cyril MARCHAL** - Conseiller Jeunes sapeurs pompiers (JSP)  
**Michel MIFDSUD** - Coordinateur ONAC et associations liées  
**Jean RABAGLIA** - Délégué du secteur Pays de l'Or et de Lunel (8)

## Membres associés au conseil d'administration :

**Dominique ANTONMATTEI** - Déléguée du secteur Hérault Méditerranée (4)  
**Marie-Nina CASPAR-CHOUGUI** - Conseillère auprès de la trésorière, faisant fonction de trésorière adjoint  
**Jean DEMACON** - Conseiller  
**Thierry LEFEBVRE** - Conseiller et animateur des grandes manifestations  
**Roland L'HOSTIS** - Délégué du secteur Biterrois-Minervois (2)  
**Frédéric MUNOZ** - Porte drapeau départemental  
**Dominique Henri PERRIN** - Conseiller - Délégué du secteur 11  
**Pierre VAN CRAENENBROECK** - Conseiller

## Porte-drapeaux des secteurs géographiques :

**Frédéric MUNOZ (1) - Roland L'HOSTIS (2) - Jacques DARRICARRERE (3)**  
**Robert GIBELOT (4) - Lucas GUIRAUD (6) - Gérard BERTIN (7) - Armand ALBERT (8)**

### Membres de la commission Civisme-Éducation citoyenne pour la jeunesse et JSP :

*Membre de droit : Yvan Marcou - Présidente : Martine Bédès*  
*Hélène Albert - Alex Bédès - Odette Guiraudou - Bernard Joubert - Philippe Mandon - Cyril Marchal*  
*Roger Pastor - Pierre Van Craenenbroeck - Jacqueline Vigneron Vanel*

### Membres de la commission Entraide-Solidarité :

*Membre de droit : Yvan Marcou - Présidente : Marie-Hélène Delon*  
*Marie-Nina Caspar-Chougui - Renée Gorlier - Odette Guiraudou - Michel Mifsud*  
*Nicole Rousse de Bérail - François Zabatta*

### Membres de la commission grandes manifestations :

*Membre de droit : Yvan Marcou - Présidente : Marie Francalanci*  
*Thierry Lefebvre - Jean-Claude Salvador*

**N.B. : plus de détails : [www.section34.anmonm.com](http://www.section34.anmonm.com) - rubrique « Le comité départemental ».**

# Le 3 décembre 2018 à Paris

## Réunions des présidents Remise des prix nationaux

Le 3 décembre dernier, les salons de la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris recevaient la réunion annuelle des présidents de l'ANMONM, suivie de la remise des prix nationaux.



*Michel Lebon, président national de l'ANMONM*

Dans ce cadre et en matinée, après le mot d'accueil du président national Michel Lebon, près de 80 présidents des sections nationales et de l'étranger ont fait part de leurs interrogations aux administrateurs nationaux sur les thèmes qui sont le plus souvent évoqués dans leurs sections.

### Les effectifs

Jean-Philippe Moulin, président de la commission Développement et Prospective insistait sur la nécessité de connaître rapidement les noms et adresses des nouveaux promus par département afin de pouvoir prendre un contact rapide en vue de leur recrutement. Il soulignait aussi l'importance de la relance des décorés anciens, non-membres.

Le rayonnement de notre ordre est un facteur de cohésion à travers nos outils de communication, les conférences, les visites et l'adhésion aux conventions nationales comme celles signées avec l'Éducation nationale, les FNSF, la Croix-Rouge.

Mais nos atouts reposent sur nos valeurs fondatrices :

**La Citoyenneté - Le Civisme - La Civilité ;**

**La Solidarité ;**

**Le Devoir de mémoire.**

La fidélisation de nos compagnons est un des objectifs qui demande toute l'attention des comités des sections pour éviter l'attrition de nos adhérents qui ne souscrivent souvent que les deux ou trois premières années. Il est donc nécessaire de relancer de manière personnalisée les cotisations impayées et de ne pas oublier nos grands anciens avec une possible prise en charge de la cotisation nationale par la section.

### La protection des données sur le site de sections

Gilles Taïb, trésorier adjoint, faisait un rappel des dispositions prises et à prendre en ce qui concerne les objectifs du règlement européen de protection des données personnelles (RGPD).

D'une part, le passage du site internet [ANMONM.COM](https://ANMONM.COM) en HTTPS, qui permet le cryptage des échanges et la reconnaissance du site en liste « blanche » par les navigateurs et les antivirus, et d'autre part la mise en œuvre d'espaces réservés et sécurisés par identification et mot de passe.

Les bonnes pratiques permettant de garantir la fiabilité des informations concernant les adhérents entre les sections et le siège.

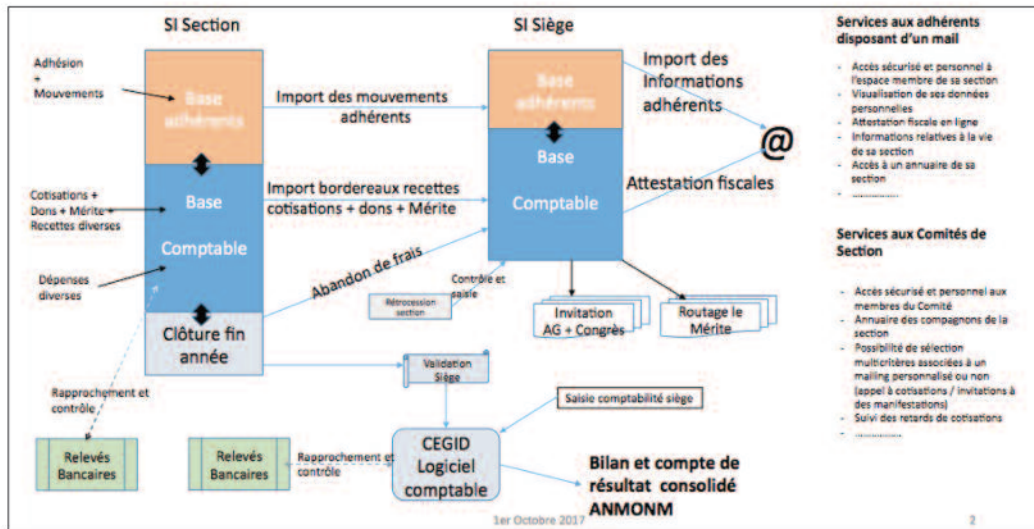
#### **Distinguer les annuaires selon leur finalité :**

- Annuaire nécessaire pour le bon fonctionnement de la section placé dans l'espace réservé aux seuls membres de la section ;
- Annuaire restreint favorisant la mise en relation des compagnons dans l'espace réservé aux administrateurs de la section.

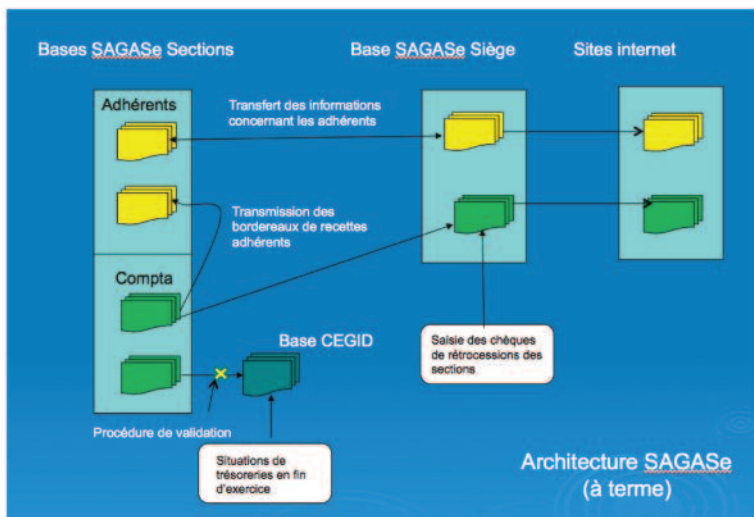
Dans tous les cas, ne pas communiquer ces annuaires, sous quelque forme que ce soit, à des acteurs externes, y compris nos partenaires, sauf engagement formel d'utilisation des données à la réalisation d'objectifs définis, clairs et précis.

## Les outils informatiques

Yvan Marcou, président de la commission nationale informatique rappelait les principes de l'organisation générale de la gestion des effectifs et des finances de l'ANMONM, préfigurant les questions récurrentes liées à l'architecture, le devenir et à la formation des trésoriers et des secrétaires des sections concernant SAGASe. (Système Automatisé de Gestion des Adhérents des sections).



Cible informatique



- Alexis Merze, Mathias Montillet, Théo Roy, Tanguy Verhoeven, de Saône-et-Loire, pour leur intervention, alors qu'une femme venait de se faire agresser par un individu avec un marteau, en mettant en fuite leur agresseur qui s'approchait dangereusement d'enfants en train de jouer, en sécurisant les lieux et en alertant les secours et la police.

### Deuxième prix collectif du civisme :

Julien Bena, Sacha Klingeberger, Maxence Helfer, de la Moselle, alors élèves de CM2, pour la découverte d'un homme inanimé sur le bord de la route, non loin de leur école et avoir pris aussitôt les mesures qui s'imposent en donnant l'alerte, en prévenant les secours et en balisant le parcours pour un accès rapide des sapeurs-pompiers sur le lieu de l'accident.

### Prix de l'engagement citoyen 2018.

Attribué à l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Bollène pour son intervention spontanée auprès des sinistrés de Biot (06).



Les lauréats des prix nationaux 2018, se sont retrouvés sous l'Arc de triomphe pour un dépôt de gerbe et le ravivage de la Flamme.

## Remise des prix nationaux

### Premier prix individuel du civisme (ex aequo) décerné à :

- Riann Fouque de la Réunion, pour avoir sauvé de la noyade une personne en la sortant hors de l'eau et en pratiquant les gestes de réanimation dans l'attente des secours ;
- Valentin Pailliez de la Haute-Garonne, pour avoir sauvé une personne tombée dans la rue suite à un arrêt cardiaque, en pratiquant un massage cardiaque dans l'attente des secours.

### Premier prix collectif du civisme (ex aequo) décerné à :

- Théo Florentin, Vincent Ribere, Guillem Dechery, des Pyrénées-Orientales, pour avoir permis l'arrestation par la police de deux voleurs d'une bijouterie en flagrant délit de vol.

# Une photographie de notre section à travers ses chiffres

On entend parfois que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres.

Ainsi, nous vient-il à l'idée de les sortir de leur carcan Excel pour les laisser s'exprimer et ce, dans différents domaines.

Merci à notre président Yvan Marcou pour son annuaire, pour ses « News Letters », bases de travail indispensables à ces recherches et aux compagnons qui ont répondu et nous permettent ainsi de faire vivre l'activité de notre section.

Merci également à notre président national Michel Lebon pour nous avoir permis de côtoyer les effectifs des autres sections.

**Jacqueline Vignerou-Vanel, vice-présidente, secrétaire général.**

Voici un petit éventail des ressources apportées par les nombres proposés :

- sur la spécificité de nos personnalités ;
- sur la manifestation de notre activité au sein de notre section.

## Qui sommes-nous ?

- Les effectifs dans leur globalité ;
- La pyramide des âges ;
- La répartition homme/femme ;
- La répartition selon les grades ;
- La répartition selon l'origine de la tutelle propositionnelle ;

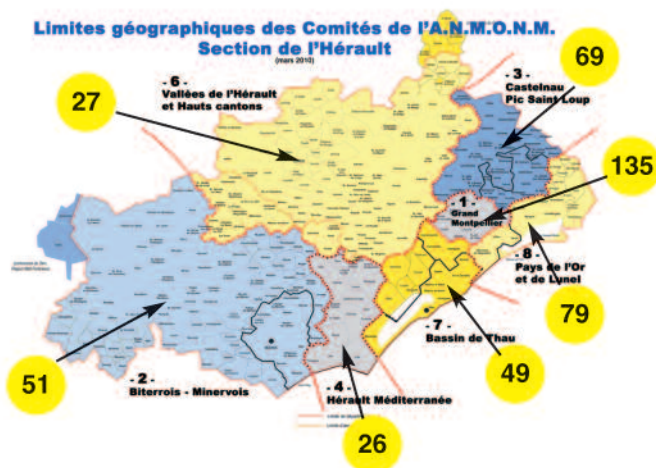
## Que faisons-nous ?

Et puis, nous pourrions encore nous servir de ces données pour exprimer, le dynamisme des compagnons de notre section comme :

- Les participations aux cérémonies officielles ;
- Les manifestations de l'ANMONM 34 ;
- Les initiatives des compagnons.

## Nos effectifs par secteur

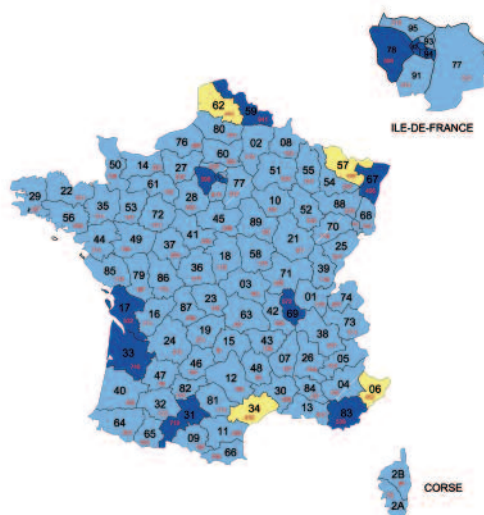
Notre section est divisée en secteurs géographiques. Voici la répartition des 450 compagnons répertoriés dans notre département à la date de la mise en page de l'article.



## Qui sommes-nous ?

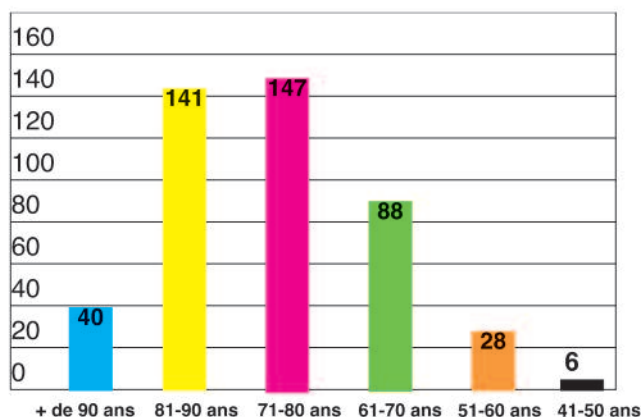
Certaines données ont déjà été exploitées dans notre revue parue en juin. Il s'agit alors d'une mise à jour.

Nos effectifs parmi d'autres :



- Section métropolitaine avec nombre de compagnons de l'ANMONM supérieur à celui de l'Hérault
- Section métropolitaine avec nombre de compagnons de l'ANMONM équivalent à celui de l'Hérault
- Section métropolitaine avec nombre de compagnons de l'ANMONM inférieur à celui de l'Hérault

Le plus jeune d'entre nous a 41 ans et notre doyenne a 106 ans.

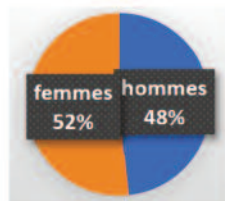




## La répartition entre hommes et femmes



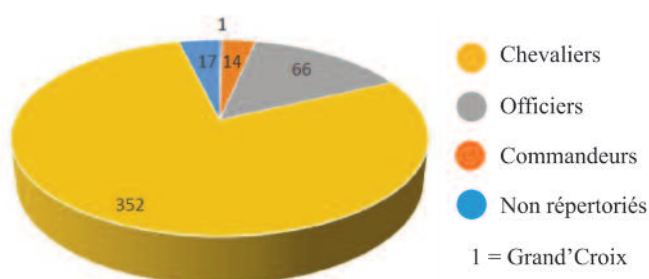
Dans sa globalité  
hommes = 354  
femmes = 96



Pour les moins de 60 ans  
hommes = 14  
femmes = 15

L'évolution de la société, liée à une volonté de parité, propose dans notre section, pour ceux qui sont nés en 1959 et après, c'est-à-dire ceux qui sont des compagnons âgés de moins de 60 ans, 15 femmes sur 29 compagnons.

## Nos grades



## La répartition des décorés selon l'origine de la tutelle promotionnelle

Étude effectuée sur les 413 dossiers renseignés

Présidence de la République	28
Premier ministre	
Grande chancellerie	
Armée anciens combattants	
Défense nationale - Guerre	129
Intérieur	25
Affaires étrangères	23
Aménagement du territoire	
DOM/TOM	
Tourisme	19
Transports	
Équipement	
Écologie - Développement durable	11
Agriculture	11
Commerce - Artisanat - PME	6
Industrie	15
Postes et Télécommunications	3
Santé - Affaires sociales	34
Justice	10
Travail - Emploi - Formation - Solidarité	20
Économie - Finances	22
Éducation nationale	42
Enseignement supérieur	
Recherche	
Fonction publique	3
Culture	6
Jeunesse et Sports	6

# Dans notre rôle de représentation

## Être présent aux commémorations.

Voici quelques tableaux non exhaustifs mais déjà bien significatifs de l'engagement des compagnons et plus particulièrement de nos porte-drapeaux, fidèles représentants de notre association.

### Premier trimestre :

Commémoration en mémoire aux soldats morts pour la France	24 janvier	Béziers
Hommages aux gendarmes morts en service	16 février	Montpellier
Journée nationale hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et Tunisie	19 mars 5 décembre	Montpellier Sète Lodève
Hommage à un poilu Jean Argilliers	26 mars	Les Matelles

## Deuxième trimestre :

Cérémonie Tom Hashoah	12 avril	Montpellier
Journée des victimes et des héros de la déportation	24 avril	Béziers
Journée nationale de la déportation	29 avril	Montpellier
Élèves CM1 monuments aux morts	4 mai	Vendargues
Commémoration du combat de Camerone	7 mai	Béziers
Armistice 8 mai 1945	8 mai	Montpellier
Armistice 8 mai 1945	8 mai	Vendargues
Armistice 8 mai 1945	8 mai	Béziers
Armistice 8 mai 1945	8 mai	Lodève
Armistice 8 mai 1945	8 mai	St. Félix-de-Lodez
Commémoration de la 13e journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions	10 mai	Montpellier
Cérémonie en hommage aux policiers morts pour la France	15 mai	Montpellier
Commémoration du drame des Harkis	12 mai	Montpellier
Journée nationale de la Résistance	27 mai	Montpellier
Journée nationale de la Résistance	27 mai	Béziers
Cérémonie de Fontjuin	7 juin	Béziers
Commémoration de la guerre d'Indochine	8 juin	Béziers
Commémoration de la guerre d'Indochine	8 juin	Montpellier
Appel historique du 18 juin	18 juin	Béziers
Appel historique du 18 juin	18 juin	Montpellier
Appel historique du 18 juin	18 juin	Lodève

## Troisième trimestre :

Anniversaire du bombardement du 5 juillet	5 juillet	Béziers
Cérémonie à la mémoire des victimes des crimes racistes	16 juillet	Montpellier
Débarquement des alliés en Provence	15 août	Béziers
Débarquement des alliés en Provence	15 août	Agde
Libération de Béziers	22 août	Béziers
74e anniversaire libération de Montpellier	26 août	Montpellier
Journée de commémoration en hommage aux plongeurs de la Marine Nationale : le commando Hubert	1er septembre	Cerbère
Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives	25 septembre	Montpellier
Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives	25 septembre	Béziers
Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives	25 septembre	Lodève
Inauguration Espace du Souvenir Français	29 septembre	Roqueredonde



9 novembre 2018 - Dépôt de gerbe à la FAC de droit Montpellier



27 octobre 2018 - Dépôt de gerbe pour l'anniversaire de la mort du général de Gaulle - Pignan

## Quatrième trimestre :

Anniversaire de la mort du général de Gaulle	27 octobre	Pignan
Hommage aux Morts pour la France, stèle pour les morts d'Outre-Mer	2 novembre	Mauguio
Dépôt de gerbe à la faculté de droit	9 novembre	Montpellier
Armistice du 11 novembre 1918	11 novembre	Montpellier Vendargues Béziers Assas Lodève St. Félix-de-Lodez
Cérémonie en hommage à Pierre Coutou et aux démineurs tombés en service commandé	4 décembre	Villeneuve-lès-Maguelone
Fin de la guerre d'Algérie	5 décembre	Vendargues
Journée nationale aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie	5 décembre	Béziers Sète Montpellier Lodève



*Cérémonies du 11 novembre à Assas et du 5 décembre à Sète*

## Être présent aux manifestations officielles

### Avec la gendarmerie :

Congrès UNPRG	16 février	Cap d'Agde
Hommage au Col. Beltrame	26 mars	Lattes
Prise de commandement	6 septembre	Pézenas
Prise de commandement	2 octobre	Pézenas
Prise de commandement	2 octobre	Brignac
Prise de commandement	8 octobre	Servian/Roujan
Prise de commandement	16 octobre	Mèze
Cérémonies Sainte Geneviève	7 novembre	Montpellier
Concert caritatif	28 novembre	Montpellier



*Passation de commandement SDIS Montagnac - 23 novembre 2018*

### Avec les SDIS 34

Passation de commandement	6 février	La Grande-Motte
Passation de commandement	16 février	Gigean
Remise de la fourragère au SP de l'Hérault	17 mars	Montpellier
Passation de commandement	1er juin	St. Pons-de-Thomières
Remise médailles ANMONM aux JSP section de Montpellier journée nationale	16 juin	Sérignan
Remise Légion d'honneur au directeur du SDIS 34	10 juillet	Vailhauquès
Hommage à Jérémmy Beier - victime d'un incendie	10 août	Gabian
Passation de commandement	17 août	Gignac
Passation de commandement	19 octobre	Siran
Passation de commandement	26 octobre	Balaruc-les-Bains
Inauguration nouvelle caserne	15 septembre	Cassagnoles
Passation de commandement	23 novembre	Montagnac
Passation de commandement	30 novembre	Mèze
Passation de commandement	14 décembre	Lunel

## Participer à des réunions diverses

Échanges des vœux avec les collectivités et les maires de l'Hérault	du 2 au 31 janvier	communes de l'Hérault
Avec l'AMOPA	24 janvier	Montpellier
Inauguration du Musée de Lodève par la ministre de la Culture	6 juillet	Lodève
Avec Carole Delga - pdte. région Occitanie et Kleber Mesquida - pdt. conseil départemental	7 juillet	Lodève
Gala annuel de la SMLH	26 janvier	Montpellier
Méchoui SMLH - ANMONM et associations liées	9 juin	Juvignac
Assemblée générale anciens combattants	19 février	St. Félix-de-Lodez
Conseil départemental ONACVG 34	6 réunions annuelles	Montpellier
Remise du Prix du concours de la Résistance	13 juin	Béziers
Brasucade ANORA	25 août	Marseillan
Messe du centenaire et cérémonie du centenaire de l'UNC et de l'Union fédérale	20 octobre	Montpellier



*Cérémonie du centenaire de l'UNC et de l'Union fédérale des combattants - Montpellier - 20 octobre 2018.*



*Conseil départemental de l'ONACVG 34 en préfecture avec remise des insignes 5 ans de porte-drapeaux à Jacques Darricarrère et Armand Albert le 10 décembre 2018.*

## Les manifestations officielles de la section Hérault

Cérémonie de remise des prix pour la jeunesse: Civisme - Éducation citoyenne - Engagement citoyen	6 mai	Castelnau-le-Lez
Soirée de gala de « La Bleue »	13 octobre	La Grande-Motte
Commémoration de la création de l'ONM	8 décembre	Montpellier
Inauguration du Parvis de l'ONM	22 septembre	Lattes
Passation du drapeau officielle du secteur 2 Biterrois-Minervois organisée par la ville de Béziers entre Roland L'Hostis et Michel Lattore	27 septembre	Béziers



*Inauguration du Parvis de l'ONM à Lattes le 22 septembre 2018*



*Passation du drapeau du secteur 2 avec remise de la médaille d'honneur de l'ANMONM à M. Robert Ménard, maire de Béziers et la remise de la médaille de la ville de Béziers à Roland L'Hostis pour ses 30 années de porte-drapeau de l'ANMONM.*



*Remise des prix pour la jeunesse par M. Mahamadou Diarra, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de l'Hérault au Kiasma de Castelnau-le-Lez le 6 mai 2018.*

## Les réunions régulières

Assemblée générale	21 avril	Palavas
Comité de section	31 janvier	Assas
	6 avril	Frontignan
	5 septembre	Lattes
	14 novembre	Pérols
	7 février	Assas
Commission CCJ	5 avril	Rectorat
	5 avril	Assas
	26 septembre	Gignac
	5 décembre	Gignac
Commission Entraide	29 mai	Montferrier
	11 septembre	Assas
	12 décembre	St. Gély-du-Fesc
Secteur 3	8 novembre	Assas
Secteur 8	30 octobre	Palavas

## Autres activités

Échanges de vœux et galettes	20 janvier	St. Félix-de-Lodez
	24 janvier	Montpellier
	5 février	St. Mathieu-de-Trévières
	10 février	Lunel
Réunions nationales dont AG	2	
Réunion commissions nationales	8	
Réunions AG associations liées	5	
Remises de décorations	6	
Obsèques compagnons	12	

## Les initiatives des compagnons

Conférences	Les femmes dans la Grande Guerre	21 avril	Palavas-les-Flots
		11 octobre	Assas
		9 novembre	St. Félix-de-Lodez
		10 novembre	St. Clément-de-Rivière
	La Grande Guerre, si l'on parlait vrai ?	16 octobre	La Grande-Motte
	Les Templiers, histoire de ces moines chevaliers	14 février	Assas
		12 juin	Vendargues
	Les sous-marinières dans la Marine nationale	20 mars	Béziers
	L'aéronautique navale	19 juin	Béziers
Visites	Escale à Sète	28 mars	Sète
	Visite de l'Hermione		
	Musée de la pharmacie	27 février	Montpellier
	Aquarium	16 mai	Montpellier
	Les commanderies des templiers autour de Vendargues et vigneron bio	12 juin	Vendargues
Solidarité	Visite aux Anciens compagnons (une quarantaine)	courant janvier	Département
Entraide	Association « Un avenir ensemble »	année universitaire	
Rencontres	Réunion intersections du Languedoc-Roussillon	27 juin	La Grande-Motte
	Participations aux AG des sections du Languedoc-Roussillon	25 janvier 7 avril	Rivesaltes Nîmes
Concerts	Partenaire - Hommage musical au centenaire 14-18	29 septembre	Montpellier
	Groupe vocal Vagabondages D'Oc Orchestra	11 novembre	Clermont-l'Hérault
Colloques	Commission mémoire ANACVG 34	28 juin	Casrelnau-le-Lez
	Solidarité ONACVG 34	23 octobre	Lattes
	Journée du Combattant	7 novembre	Montpellier
	Arts et Lettres de la Société archéologique de Montpellier (SAM)	18 octobre 8 novembre	Montpellier Montpellier

# La soirée de gala de « La Bleue »

Le samedi 13 octobre 2018 sous le haut patronage de M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, s'est tenue la traditionnelle soirée de gala de la section de l'ANMONM de l'Hérault, dans les salons du Pasino de La Grande-Motte.



*Yvan Marcou, Stéphan Rossignol, Marie Francalanci.*

En début de soirée, pour le cocktail d'accueil, s'était joint aux convives M. Stéphan Rossignol, maire de La Grand-Motte, qui a salué les convives en rappelant que la cité balnéaire trouve un point commun avec l'ordre national du Mérite en la personne du général de Gaulle. Si ce dernier est à l'origine de la création de l'Ordre, il est aussi à l'origine de la création de la ville, qui fête son 50<sup>e</sup> anniversaire.

Organisée par Marie Francalanci, vice-présidente, chargée des grandes manifestations, c'est dans ce cadre grandiose du Pasino, que près de 100 compagnons et leurs invités ont passé une très agréable soirée tout en partageant un bon repas servi par les spécialistes maison en présence de Mme Lorraine Acquier, représentant le maire de Montpellier, du général de division Jean-Philippe Lecouffe, sous-directeur national de la police judiciaire, de Patrick Sandevour, secrétaire national adjoint de l'ANMONM, président de la section du Gard et de Joëlle Arnoult, administrateur national, présidente de la section de Saône-et-Loire.

La soirée a très agréablement débuté par une remarquable prestation musicale du steel band du collège Françoise Giroud de Vendres, sur des musiques enjouées interprétées par une vingtaine d'élèves et professeurs. Après que Dominique Antonmattéi, proviseur de l'établissement ait présenté le groupe, la médaille d'honneur de la section de l'Hérault a été remise à cet ensemble particulièrement dynamique.



*Les salons du Pasino de La Grande-Motte*



*La soirée dansante, aux accents enjoués de l'orchestre de Jean-Pierre Sardi a conduit tard dans la nuit grand-mottoise cette belle assemblée.*

Nous remercions tous les participants à cette soirée de gala, qui, par leur grande qualité et dans un cadre exceptionnel, ont contribué à sa belle réussite en souhaitant qu'ils reviennent plus nombreux dans ces mêmes lieux le 12 octobre 2019.



# La commission Civisme, éducation à la Citoyenneté et engagement citoyen pour la jeunesse 2018-2019

## Les objectifs de la commission :

La commission œuvre auprès des jeunes générations pour promouvoir le civisme, pour une culture de l'Éducation citoyenne. Elle cherche à valoriser des comportements civiques et citoyens, des initiatives de portée exemplaire, solidaires, originales, pour un mieux vivre ensemble et met aussi à l'honneur l'engagement citoyen de jeunes sapeurs-pompiers. La commission récompense les actes et les actions des jeunes par des prix et des témoignages de reconnaissance.

L'ANMONM a signé une convention de partenariat avec l'Éducation nationale le 15 juin 2011, puis le 29 mai 2015, renouvelée le 4 juillet 2018 entre le ministère de l'Éducation nationale en la personne de Jean-Marc Huart, directeur général de l'enseignement scolaire et Michel Lebon, président national de l'ANMONM. Cette convention a été déclinée en une convention départementale renouvelée et signée le 28 novembre 2018 entre Christophe Maury, directeur académique des services de l'éducation nationale et Yvan Marcou, président de l'ANMONM de l'Hérault.

## La commission décerne ainsi, chaque année le prix de l'Éducation citoyenne.



Yvan Marcou, Christophe Maury, Martine Bédès.

De même, une convention de partenariat signée le 3 décembre 2016 entre le président de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et le président national de l'ANMONM et déclinée en convention départementale entre le président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers (UDSP 34), Olivier Arnaud et Yvan Marcou, signée le 26 juin 2017, permet de mettre à l'honneur des jeunes sapeurs pompiers (JSP) par une remise du prix de l'Engagement citoyen.

## Pour l'année 2019, les prix sont les suivants :

### ● PRIX DU CIVISME

Ce prix récompense un jeune ou un groupe de jeunes de moins de dix-huit ans ayant accompli des actes de civisme notoires de courage et des actions héroïques, d'altruisme, de dévouement, de générosité, de solidarité, de bénévolat ainsi que de devoir de mémoire.

### ● PRIX DE L'ÉDUCATION CITOYENNE

Il se décline selon trois axes :

#### 1 - L'Action citoyenne.

Ce prix récompense un élève ou un groupe d'élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien, leur rayonnement au service de la collectivité scolaire et la réalisation d'actions citoyennes au sein de leur classe, dans et hors de leur établissement scolaire (actions de solidarité, d'aide à l'intégration, de médiation, de dévouement à l'égard d'autres élèves et d'initiatives diverses dans l'établissement) ; il valorise le rôle et le travail des équipes pédagogiques dans le domaine de l'Éducation citoyenne et une action qui s'inscrit dans la durée. Le prix individuel s'adresse aux écoles, collèges et lycées. Le prix collectif s'adresse en plus aux étudiants post baccalauréat.

#### 2 - Le concours du Trophée de la citoyenneté :

Ce concours du Trophée de la citoyenneté s'adresse aux filières professionnelles, à des élèves et à des jeunes de moins de 25 ans des formations postsecondaires qui sont invités par leurs partenaires institutionnels à titre collectif. Il consiste à leur les mettre en valeur pour être, leur savoir-faire, leur œuvre, leur savoir-faire, pour l'exemplarité dans à valoriser l'enseignement professionnel. Cette action des Trophées de la Citoyenneté est une expérimentation en lien avec des équipes pédagogiques transdisciplinaires sur le thème de la citoyenneté en le traduisant par la réalisation d'une œuvre dans des matériaux divers.





### 3 - Le concours de la meilleure affiche du prix de l'Éducation citoyenne :

Ce prix récompense un groupe d'élèves dans l'élaboration d'une œuvre collective et transdisciplinaire sur le thème de la citoyenneté pour le bien vivre ensemble en suscitant la réflexion sur la définition de la citoyenneté, les valeurs qui la composent et en traduisant visuellement cette réflexion sous la forme d'une affiche. Cette affiche, diffusée dans les établissements scolaires, permettra de promouvoir le prix de l'Éducation citoyenne.

#### ● PRIX DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Ce prix récompense à titre individuel un jeune sapeur-pompier qui s'est particulièrement illustré et à titre collectif à valoriser une section de JSP qui s'est particulièrement investie au cours de l'année.



*École des JSP Alain Le Hetet de Montpellier*

## Le fonctionnement de la commission

### Le calendrier :

La première réunion des membres de la commission, le 26 septembre 2018 a permis d'établir un calendrier des rencontres et de leur contenu afin d'assurer le suivi des dossiers des différents prix.

- le mardi 2 octobre 2018, contact avec la direction des services de l'éducation nationale au rectorat pour diffusion auprès des chefs d'établissement et inspecteurs des courriers, dossiers de candidature et règlements des prix de l'Éducation citoyenne
- le mercredi 5 décembre 2018 : bilan d'étape 1 (échanges sur les premiers contacts);
- le mercredi 20 février 2019 : bilan d'étape 2;
- le 25 mars retour des dossiers;
- le mercredi 27 mars : étude des dossiers par la commission;
- le jeudi 28 mars : étude des dossiers « Éducation citoyenne » à l'Inspection académique;
- le mercredi 3 avril, réunion du jury avec le directeur académique pour les prix départementaux de l'Éducation citoyenne - réunion du jury pour le prix du civisme;
- en juin 2019, remise des médailles à l'école de JSP sélectionnée, devant leurs pairs, lors de la journée nationale des sapeurs-pompiers;
- le 30 juin 2019, remise des prix au KIASMA de Castelnau-le-Lez.

### La répartition des tâches au sein de la commission :

Pour les dossiers du Civisme : contacts avec les partenaires institutionnels :

- Gendarmerie : Bernard Joubert;
- Police nationale : Frédéric Munoz et Henri Sabatier;
- Sapeurs-pompiers : Cyril Marchal et Alex Bédès;
- Mairies : Jacqueline Vigneron-Vanel;
- Presse : Yvan Marcou et Odette Guiraudou et centralisation des informations par Roger Pastor;

Pour les dossiers Éducation citoyenne :

Contacts avec la direction des services de l'éducation nationale, courriers DSDEN et DASEN, réception des dossiers, organisation du jury : Martine Bédès.

Contacts avec le service communication du rectorat : Jacqueline Vigneron-Vanel;

Des membres de la commission sont disposés à se déplacer dans les établissements et à rencontrer les équipes pédagogiques.

Pour les dossiers Engagement citoyen :

Contact avec le SDIS 34 (Service Départemental d'Incendie et de Secours), l'UDSP 34 et les écoles de JSP : Cyril Marchal, Alex et Martine Bédès;

- Coordination et suivi des dossiers : Martine Bédès, présidente de la commission.

### Autres engagements de la commission :

Inciter et encourager la jeunesse à assister à des cérémonies commémoratives en présence des membres de l'ANMONM.



*Inauguration du chemin des Poilus à Mauguio le 9 novembre 2018.*

La présidente de la commission remercie vivement tous ses membres pour leur implication, leur investissement dans cette mission qui valorise la jeunesse dans ses actes de civisme et de citoyenneté mais aussi les adultes qui encadrent des jeunes parfois en perte de repères et qu'il faut motiver par l'appropriation des valeurs morales et humaines.



*Passation de commandement au SDIS de Montagnac et de Siran en présence de Martine Bédès présidente de la commission « engagement citoyen » de l'ANMONM 34.*

# Citoyenneté et mémoire

## « La Grande Guerre »



### Le centenaire de la Première Guerre mondiale 14-18

C'est l'un des sujets historiques préférés des Français, marqué par le fait que les survivants ont raconté, ont écrit, rapporté des souvenirs ; mais aussi par le fait qu'il s'est passé et qu'il s'est modifié beaucoup de choses durant ces quatre ans et quatre mois.

Bien sûr, les derniers acteurs de cette Première Guerre mondiale ont maintenant tous disparu, mais le centenaire a été l'occasion d'offrir un moment privilégié de réflexion historique et de pédagogie civique au travers, par exemple, de la « Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale » qui parmi les 7 objectifs qu'elle a fixés, l'un est de labéliser les projets commémoratifs qui participent à « l'esprit du centenaire ».



La section de l'Hérault de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM), à l'initiative de la commission « Devoir de mémoire » et notamment de Renée Gorlier, présidente de cette commission, a souhaité présenter un projet particulier axé sur la compréhension de l'histoire de France en cette période au travers d'une recherche sur les traces des infirmières ; d'où le titre « Figures oubliées de la Grande Guerre ».

La Croix-Rouge française, composée de trois sociétés (l'Association des Dames françaises, l'Union des femmes de France, la Société française de secours aux blessés militaires ou SSBM), utilise près de 72 000 infirmières. Rattachées au service de santé de l'armée, elles travaillent dans toutes les structures de soins à l'arrière ou dans les ambulances près du front, 950 seront décorées de la Croix de guerre, 105 sont tuées sous les bombardements.

En effet, lorsque l'on parle Première Guerre mondiale, les mots qui viennent à l'esprit sont « soldats », « poilus », « tranchées », « guerre totale » mais on néglige, on oublie trop souvent les femmes qui, même si elles étaient exemptées de combat à l'état pur, ont contribué à l'effort de guerre.

Ainsi les femmes sont invitées dès le 7 août 1914 par le Président du conseil René Viviani à remplacer sur le champ de travail ceux qui sont sur les champs de bataille.



*Les femmes travaillant dans les usines d'armement furent appelées les « munitionnettes ». Ce n'est qu'à partir de la fin 1915, alors que le manque d'hommes commence à se faire sentir, que les femmes sont embauchées pour fabriquer des obus ou des munitions. si elles sont mieux payées que dans les usines de textiles où elles travaillaient souvent avant-guerre, elles doivent quand même accepter une retenue de 17 % de leur salaire au prétexte qu'elles doivent s'adapter aux tâches à la chaîne... Au total, leur salaire est de plus de 40 % inférieur à celui des hommes alors qu'elles tournent 35 tonnes de métal par jour.*

Les femmes vont ainsi voir leur rôle se modifier durant cette guerre. Les responsabilités portées hier par leurs maris leur incombent désormais à elles seules : gestion de la famille, éducation des enfants, s'occuper des vieillards, maintien des avoirs, professions nouvelles, multiplication des tâches, produire, travailler, ce qui fera dire à Louis Barthou, ancien Président du Conseil, « *Quand la guerre a éclaté, la femme française s'est retrouvée et elle s'est révélée* ».

Pour que ce travail de recherche sur la mobilisation des femmes (aussi bien par patriotisme que par nécessité, et que l'État les y a encouragées) ne reste pas qu'un projet d'initiés, nous avons souhaité le présenter au grand public d'une manière condensée à travers plusieurs articles dans la revue de l'ANMONM « Bleu de France » et in fine regroupés dans un seul document qui sera publié prochainement.

De plus et dans ce cadre, Renée Gorlier et le Dr Joëlle Coron ont présenté ces études et recherches sur les « Figures oubliées de la Grande Guerre » dans un cycle de conférences ouvertes à tous les compagnons et au public.

**Yvan Marcou, président de l'ANMONM 34.**

# Le secteur « Sète - Bassin de Thau » fête Noël

La tradition désormais bien établie du repas de Noël du secteur Sète - Bassin de Thau s'est déroulée cette année le mardi 11 décembre au CFA de Sète et a rassemblé 45 compagnons et conjoints.



*Yvan Marcou, Joseph Colmou, Odette Bru, Bernard Bourdon*

Ce fut aussi l'occasion d'honorer deux nouveaux seniors, Odette Bru et Joseph Colmou qui ont rejoint l'équipe des nonagénaires Paul Blanc, Yolande Theul-Bacquet et Michel Montlaur qui avaient été honorés les années précédentes.

Bernard Bourdon a remercié Odette Bru pour sa fidélité à l'ANMONM et sa participation à toutes les sorties ONM depuis plus de 15 ans. Elle prolonge en cela l'engagement de son défunt mari qui fut le représentant de la Chimie au sein du Conseil Économique et Social et décoré à ce titre. Et Yvan Marcou, président départemental, ajoutant ses félicitations, lui a remis la médaille d'honneur de l'ANMONM - section Hérault.

Joseph Colmou a également été honoré à l'occasion de ses 90 ans, après une vie toujours très active, au service des autres. Ce fut l'occasion pour Bernard Bourdon de retracer sa carrière, professeur de langue anglaise et russe, attaché aux deux cultures américaine et russe, ce qui le conduira à enseigner la littérature américaine à l'université de Portland aux USA pendant 10 ans, et à mener en parallèle une brillante carrière d'interprète au service de l'Armée, qui l'a conduit au grade de colonel et officier le l'ONM. Et Yvan Marcou, ajoutant ses félicitations et ses remerciements pour ses nombreuses conférences, notamment celles relatives aux cinq années du centenaire, lui a remis la médaille d'honneur de l'ANMONM - section Hérault.

Tous les participants ont été particulièrement heureux de se retrouver et de passer un grand moment de convivialité, se donnant tous rendez-vous à l'année prochaine.

*Bernard Bourdon - délégué du secteur géographique.*



# MOF

## Histoire du concours Meilleurs Ouvriers de France

**À l'origine de l'histoire des Meilleurs Ouvriers de France, se trouve un homme remarquable, Lucien Klotz (1876-1946). Critique d'art et journaliste, il fut le véritable promoteur de " l'idée M.O.F. ".**

Défenseur de la création sous toutes ses formes, il mena au début du siècle plusieurs campagnes qui aboutirent au vote de lois toujours en vigueur, parmi lesquelles la loi sur les Droits d'auteurs aux artistes, la loi sur la propriété scientifique, la loi sur la protection des modèles de couture, etc.

Sensible à la crise de l'apprentissage qui s'annonçait grave pour l'artisanat, l'industrie et les métiers d'art, Lucien Klotz élabora dès 1913, l'idée d'une grande Exposition nationale du travail « à laquelle pourraient prendre part – sous réserve d'admission par un jury dûment désigné - tous les travailleurs désireux d'affronter le jugement des compétences et celui du grand public ».

### Fort de la sensibilisation qu'il avait créée

il organisa une conférence qui aboutit à la formation d'un Comité lequel demanda l'appui du gouvernement afin de faire aboutir l'idée d'une exposition périodique et de promouvoir une action de grande envergure en faveur du travail manuel et de l'apprentissage.

Il ne faudrait pas méconnaître, dans le contexte de l'époque, la forte compétition entre les États industrialisés, au sein desquels la France devait, selon Lucien Klotz, garder sa renommée et son identité par le biais d'un travail artisanal de qualité supérieure. En 1918, il reçut le soutien de l'ensemble des syndicats.

À Paris, les syndicats de l'ameublement et des textiles firent voter à l'unanimité le principe de soutien de toute profession. Chez les bronziers d'art, au nom de toute leur corporation, trois d'entre eux promirent un appui qu'ils ne retirèrent jamais.

En 1919, le soutien du gouvernement lui est également apporté. En 1920, Lucien Klotz utilise le journal " Le Moniteur de l'Exportation " pour propager ses idées dans les milieux patronaux et ouvriers et pour convaincre chacun de la nécessité de créer une grande Exposition du travail où serait désigné chaque année " Le Meilleur Ouvrier de France ".

### C'est chose faite en 1922

année où Lucien Dior, alors Ministre du Commerce, donne son accord en déclarant : « J'ai décidé de créer une « exposition annuelle de l'apprentissage » au cours de laquelle sera proclamé dans chaque profession, le « Premier Ouvrier de France »...

Il ajoutait : « Il nous faut une solution rapide, le péril est grand. Il nous appartient de le conjurer. Formez un Comité, organisez une Exposition ».

La première se tint en octobre de la même année à l'Hôtel de ville de Paris et elle fut inaugurée par le Président de la République. Deux cents chefs-d'œuvre, venus de la France entière, y étaient exposés. La distribution solennelle des récompenses eut lieu le 31 janvier 1925 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne où, pour la première fois, le titre de Meilleur Ouvrier de France fut attribué à 144 lauréats.



Cette exposition dont il fut estimé, qu'elle « contribuerait puissamment à la grandeur de la France et à l'éclat de Paris », fut un succès, une grande première, dont la presse régionale se fit largement l'écho. Une seconde exposition fut organisée trois ans plus tard, en 1927, selon le rythme triennal initialement prévu.

**Depuis 1924,  
vingt-six promotions ont été titrées.**

- Une promotion tous les 3 ans ;
- Plus de 1 500 MOF adhèrent à la société nationale des meilleurs ouvriers de France ;
- Près de 200 classes de métiers.

C'est en 1932 que fut créée par le graveur Lagriffoul, la médaille officielle, qui a été dès lors remise à tous les lauréats des Expositions, portant la mention « *Enseignement Technique aux Meilleurs Ouvriers de France* ».

En 1929, fut créée une association réunissant les lauréats des Expositions : la Société des Meilleurs Ouvriers de France, association très active qui, aux côtés du Comité d'organisation, a contribué depuis 1929 à soutenir et à faire connaître les MOF.

En 1935, un arrêté du Ministère de l'éducation nationale officialisait le titre d'« *Un des Meilleurs Ouvriers de France* » sanctionné par un diplôme d'État.

Depuis 1961, l'exposition s'est installée soit à la Porte de Versailles, soit au Parc Floral de Paris, avec une exception en province, à Grenoble en 1991. On peut y admirer un véritable florilège de chefs-d'œuvre professionnels et artisanaux. L'article premier du règlement de cette institution en définit ainsi les objectifs : « afin d'améliorer la formation professionnelle, de fortifier l'esprit corporatif, de développer le goût à l'attachement de l'Ouvrier, de l'Artisan à leur travail, de permettre à l'un et à l'autre d'affirmer leur personnalité, leur goût, leur esprit d'initiative et de progrès, et d'obtenir la juste récompense de leur effort, il est institué périodiquement par les ministères de l'Éducation du Travail, de l'Industrie et de la Recherche, du Commerce et de l'Artisanat et avec le concours des chefs d'entreprise, une exposition nationale du Travail ».

En 2001, un décret du ministre de l'éducation classe le diplôme au niveau III de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

**Gérard BERTIN - MOF - Pâtissier**

## Les MOF de la section Hérault



**Gérard Bertin**  
chevalier de l'ordre national du Mérite  
1982 - MOF - Pâtissier



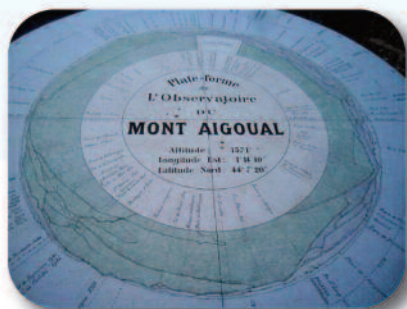
**Lydie Lefevre**  
chevalier de l'ordre national du Mérite  
Promtion 19 - MOF - Esthétique



**Gérard Rapp président national des MOF (G)  
et Philippe Bot (D)**  
chevalier de la Légion d'honneur - officier de l'ordre national du Mérite  
MOF - Bijoutier

# Ne pas confondre Épisode cévenol et orage méditerranéen.

Dans ces deux cas, l'énergie indispensable à la formation de masses nuageuses actives est la mer Méditerranée, « réservoir d'eau chaude » en toutes saisons, et en corrélation, un vent orienté au secteur Sud « large » (du Sud-Ouest au Sud-Est) permettant l'advection sur le continent de masses d'air chaud et humide.



## L'épisode cévenol :

L'air chaud et humide en provenance de la Méditerranée, poussé par le vent marin, se dirige vers l'arc cévenol, barrière relativement élevée orientée perpendiculairement au vent.

Des nuages sont en général déjà formés en mer et sur le littoral, ils se dirigent vers la montagne.

La présence du relief favorise les ascendances et donc la croissance verticale des masses nuageuses, ainsi que la turbulence au sein de ces mêmes nuages. Les particules d'eau ou de glace les constituant s'entrechoquent facilement, captent la vapeur d'eau encore présente dans l'atmosphère et grossissent rapidement pour donner des précipitations.

Celles-ci sont donc orographiques (liées au relief), et d'une manière générale, leur intensité augmente avec l'augmentation de la vitesse du vent de Sud. Dans ce genre d'épisode, les isohyètes épousent la forme du relief, avec un maximum de cumul relevé sur l'arrête sommitale du relief ou sur sa frange sud. Ces épisodes peuvent donner des cumuls de 400 à 500 mm de pluie en 24 heures, parfois plus.

Sans les Cévennes, pas « d'épisode cévenol », les précipitations seraient identiques du littoral jusqu'à de grandes distances à l'intérieur des terres.

## Les orages méditerranéens ou épisodes méditerranéens :

Ceux-ci ne nécessitent pas la présence « directe » du relief pour se matérialiser. En effet, c'est la configuration des vents dans les basses couches de l'atmosphère (disons entre le niveau de la mer et 1500 m d'altitude) qui va accentuer les ascendances.

La géographie du pourtour méditerranéen, très accidentée, avec d'importants reliefs le bordant (Pyrénées, Alpes, pour la France), favorise la formation de « lignes

de convergences de vents » sur la mer et à l'intérieur des terres. Par exemple, entre un vent de Sud-Ouest et un vent d'Est ou de sud Est. Au niveau de ces lignes, en plus de l'ascendance « naturelle » de l'air chaud et humide (plus léger qu'un air frais ou froid), la confrontation des vents oblige l'air à grimper, et donc augmente la vitesse d'ascendance et souvent la hauteur de cette « muraille ascendante ».

À l'identique de l'effet orographique, la convergence des vents « force » les ascendances. Si l'air est suffisamment humide, des nuages apparaissent à l'endroit de ces lignes de convergence et peuvent déjà donner des précipitations, sous forme d'averses. Celles-ci peuvent exister donc, même en l'absence de relief.

Lorsqu'une zone d'ascendance de haute altitude passe au-dessus de ces ascendances de basses couches, les nuages déjà présents peuvent gagner 4 à 5 000 m d'épaisseur de plus, et donc se transformer en cumulonimbus (nuages orageux). Les précipitations sur la ligne de convergence deviennent alors violentes.

Ces très fortes pluies créent un courant descendant rapide, l'air en approchant du sol s'étale dans toutes les directions, une partie de cet air va s'opposer au vent de Sud présent dans les basses couches de l'atmosphère et créer une ligne d'ascendances beaucoup plus marquées. Ces ascendances favorisent de nouveau la formation d'un cumulonimbus qui va remplacer le précédent à peu près au-dessus de la même zone, y donner de très fortes pluies, générer les mêmes rafales qui vont favoriser les mêmes ascendances et la naissance d'autres cumulonimbus au-dessus de la même zone.

Tant que la configuration météo dans les basses couches de l'atmosphère reste identique, les précipitations les plus fortes ne bougent pas ou très peu. Le cumul de ces précipitations devient rapidement très important.

Les lames d'eau les plus conséquentes peuvent s'observer aussi bien en mer que sur le littoral, mais aussi dans l'intérieur des terres et sur le relief. Des cumuls de plus de 600 mm en 24 heures (600 litres par m<sup>2</sup>) ont déjà été atteints sur le Gard, l'Hérault, l'Aude, la Lozère, l'Ar-dèche, les Pyrénées Orientales.

Il peut se produire des « orages méditerranéens » dans les Cévennes, on parle alors également d'épisode cévenol, le moteur principal des ascendances étant très souvent le relief.

*Éric DIOT, Chef technicien météo  
à l'Observatoire du mont Aigoual.*



## Caux sur les chemins de la Grande Guerre

Vient de paraître : De Guilhem Beugnon & Claude Buard  
(Les Amis du Clocher et du Patrimoine de Caux) 2018 - 300 p.



Sélectionné et labellisé avec l'ANMONM 34 au sein d'un vaste projet pour le Centenaire 14-18, Caux sur les chemins de la Grande Guerre est le fruit d'un important travail des auteurs et de la population de Caux et apporte une vision inédite des conséquences du premier conflit mondial à l'échelon d'une commune héraultaise.

Préfacé par le général d'armée Elrick Irastorza, Président de la Mission du Centenaire, avec un avant-propos du général d'armée Jean-Pierre Kelche, ancien grand chancelier de la Légion d'honneur, et une postface apportant le soutien de La Renaissance Française par son président international, le professeur Denis Fadda et de Dominique-Henri Perrin, administrateur national et président de la délégation Languedoc-Roussillon, cet ouvrage très documenté relate la vie des habitants de Caux lors de la Première guerre mondiale, la vie économique profondément affectée par le départ des jeunes viticulteurs dont 74 d'entre eux ne reviendront pas vivants du conflit et le rôle primordial des femmes qui assureront la continuité d'un terroir viticole déjà synonyme de qualité.

L'Abbaye de Mougères qui mérite un chapitre particulier alors qu'elle s'est vidée de ses moines en 1901, vient abriter un camp d'internement de prisonniers. Les officiers allemands, avec leurs ordonnances occupent les cellules de l'abbaye, sous une garde qui ne se montrera pas d'une grande efficacité puisque, en 1916, onze d'entre eux parviennent à s'échapper, avant d'être rapidement repris autour de Roujan ou de Béziers.

L'ouvrage est disponible au prix de 25 € sur le Site Internet  
<http://lesamisduclocherdecaux.wifeo.com>

**Dominique-Henri Perrin**

### Agenda 2019

**Mardi 29 janvier :** réunion du comité de section - Saint-Jean-de-Vedas ;

**Samedi 23 mars :** assemblée générale section Hérault - Béziers ;

**Jeudi 20 juin :** assemblée générale nationale et congrès national ANMONM – remise des prix nationaux de l'éducation à la citoyenneté – Nîmes ;

**Dimanche 30 juin :** remise des prix du civisme, de l'éducation à la citoyenneté et de l'engagement citoyen - KIASMA - Castelnau-le Lez ;

**Samedi 12 octobre :** soirée de gala de La Bleue - Pasino de La-Grande-Motte ;

**Mercredi 3 décembre :** Conférence des présidents – 56° anniversaire de la création de l'ONM – remise des prix nationaux du civisme et engagement citoyen - Paris ;

**Samedi 7 décembre :** commémoration de la création de l'ordre national du Mérite - stèle du général de Gaulle - Montpellier.

*Les textes et les photographies publiés n'engagent que leurs auteurs. Cela suppose que ces derniers possèdent les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion comme tous les accords pour une reproduction libre de droit. Toute reproduction, même partielle, réalisée sans autorisation préalable est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle).*

*Cette brochure d'information est réalisée par la section de l'ANMONM Hérault et elle est destinée à ses membres. Elle ne peut être vendue.*

Directeur de rédaction et de publication : Yvan Marcou - 04 67 44 03 76 - [y.marcou@anmonm.com](mailto:y.marcou@anmonm.com)

Rédacteur en chef, réalisation graphique et coordination générale : Yvan Marcou

Rédacteurs délégués : Jacqueline Vigneron-Vanel, Martine Bédès

Crédits photographies : Yvan Marcou - Jean-Claude Salvador - Jacques Vanel - Alex Bédès

Relecture : Jacqueline Vigneron-Vanel et Martine Bédès

Imprimerie : RCS Paris 491040549



**Le président  
de la section Hérault,  
les membres du comité,  
les délégués  
des secteurs géographiques  
et l'ensemble des compagnons,  
vous présentent  
leurs meilleurs vœux  
pour 2019.**